

on peut citer : *De la presse périodique au XIX<sup>e</sup> siècle* (1837); *De la liberté de la presse et du journalisme* (1842); *De la liberté du commerce* (1846); *Questions de mon temps* (1858); des pièces de théâtre très discutées : *La Fille du millionnaire* (1858); *Le Supplice d'une femme* (1865) avec la collaboration d'Alexandre Dumas fils; *Les deux Sœurs* (1865), etc.

**GIRARDIN (MARC).** — Voy. SAINT-MARC-GIRARDIN.

**GIRAUD (ETIENNE)**, député en 1791, né à la Châtaigneraie (Vendée) le 9 janvier 1752, mort à une date inconnue, était procureur à la Châtaigneraie avant la Révolution. Délégué par l'Assemblée primaire de cette ville pour élire les membres du Directoire du département de la Vendée (29 juin 1790), il fut nommé, le 9 novembre suivant, juge au tribunal de district de Fontenay, et fut élu, le 5 septembre 1791, député de la Vendée, à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 9, par 116 voix sur 230 votants. Il prit la parole, le 13 juillet 1792, à propos des événements du 20 juin, pour demander l'appel nominal, et, le 23 juillet suivant, dans la discussion sur la responsabilité collective des ministres, pour démontrer avec quelle aisance les ambitieux avaient su tourner le décret de l'Assemblée interdisant au ministère aux députés pendant les deux années qui suivent la fin de la législature. « S'ils ne sont pas nommés eux-mêmes, disait-il, ils font nommer à leur place leurs parents, leurs amis et leurs créatures, et s'en servent. » Après la session, Giraud resta dans la vie privée.

**GIRAUD (PIERRE-FRANÇOIS-FÉLIX-JOSEPH)**, membre de la Convention, né à Montmarault (Allier) en 1745, mort à une date inconnue, administrateur du district de Montmarault, fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Allier, le 7<sup>e</sup> et dernier, « à la pluralité des voix. » Il ne put prendre part, étant malade, au vote sur l'application de la peine dans le procès de Louis XVI, et passa d'ailleurs à peu près inaperçu dans l'Assemblée.

**GIRAUD (MARC-ANTOINE-ALEXIS)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure) le 30 septembre 1748, mort à Paris le 20 août 1821, était juge de paix à la Rochelle, quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département de la Charente-Inférieure, le 9<sup>e</sup> sur 11, avec 366 voix (546 votants). Il se montra l'adversaire des Jacobins, se prononça, lors du procès de Louis XVI, pour la détention de l'accusé, et, après le 9 thermidor, présenta un projet tendant à la suppression de la loi du maximum. Il s'occupa aussi des questions d'instruction publique, de douane, etc. En février 1795, Giraud fut désigné par la Convention, avec Bourdon de l'Oise et Vardon, pour se rendre à Saint-Domingue en qualité de commissaire; mais ni lui ni ses collègues ne partirent. Réélu, le 21 vendémiaire an IV, député de la Charente-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, à la pluralité des voix sur 304 votants, il y traita plusieurs questions financières et commerciales, fit voter un certain nombre de résolutions concernant les droits de douanes, les domaines nationaux, la taxe de guerre, la fabrication des pièces d'or et d'argent, etc., et donna sa démission le 4 floréal an IV. En avril 1796, ayant définitivement accepté du Directoire une mission aux colonies, il se rendit à Saint-Domingue, avec Sonthonax, Raymond et

Leblanc. Son administration fut, en 1799, l'objet des attaques les plus vives, et Vaublanc l'accusa de forfaiture et de dilapidation. Son rappel fut ordonné. Lorsque Giraud se présenta devant le Conseil, Tarbá et Vaublanc lui-même implorèrent en sa faveur l'indulgence de l'Assemblée; on fit remarquer qu'il avait fait un rapport important au Directoire, qui avait négligé de le communiquer; on représenta Giraud comme ayant été égaré par Sonthonax, et le député de la Charente-Inférieure ne fut pas inquiété.

**GIRAUD (PAUL-EMILE)**, député de 1831 à 1846, né à Romans (Drôme) le 27 novembre 1792, mort à Romans le 2 octobre 1883, était d'une famille honorablement connue dans le commerce. Maire de sa ville natale, membre de la chambre consultative de commerce et du conseil général de la Drôme depuis 1830, il fut élu député, le 5 juillet 1831, par le 2<sup>e</sup> collège électoral de la Drôme (Romans), avec 193 voix sur 236 votants et 231 inscrits, contre 39 à M. Jullien (de Paris); réélu successivement : le 21 juin 1834, par 146 voix sur 222 votants et 297 inscrits, contre 35 à M. Périolat, et 32 à M. de Cordons; le 4 novembre 1837, par 188 voix sur 353 votants et 339 inscrits; le 2 mars 1839, par 196 voix sur 368 votants et 402 inscrits; le 9 juillet 1842, par 214 voix sur 424 votants et 479 inscrits, contre 171 à M. Dubouchage et 47 à M. d'Arbaletrier, il échoua, le 1<sup>er</sup> août 1846, dans la même collège, avec 223 voix contre 313 à l'élu, M. Dubouchage. Très ministériel, il vota toutes les motions proposées par le gouvernement. Après son échec législatif, il s'occupa principalement d'archéologie dauphinoise, et publia de nombreux travaux, entre autres : *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans* (1836); *Composition, mise en scène et représentation du mystère des trois dons, joué à Romans, les 27, 28 et 29 mai, aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1509, d'après un manuscrit du temps* (1848), etc. Chevalier de la Légion d'honneur (mai 1839) et membre de la Société d'archéologie.

**GIRAUD (AUGUSTIN)**, député de 1831 à 1837, représentant en 1849, né à Angers (Maine-et-Loire) le 23 décembre 1796, mort à Paris le 5 décembre 1875, propriétaire à Angers, entra au conseil municipal de cette ville et devint maire sous Louis-Philippe. Le 17 janvier 1831, il remplaça à la Chambre M. Guilhem, décédé; il avait été élu à sa place député du 1<sup>er</sup> collège de Maine-et-Loire, par 269 voix (358 votants, 623 inscrits), contre 74 à M. Joseph Robineau. M. Giraud vota avec la majorité conservatrice et obtint sa réélection, aux élections générales du 5 juillet 1831, par 214 voix (366 votants, 498 inscrits), contre 103 à M. P. Guilhem. Dans cette session, il eut l'occasion de faire la déclaration suivante : « Jamais je n'ai redouté le parti républicain, trop peu nombreux pour vouloir faire le mal; il n'en est pas de même du parti prêtre; c'est sur lui que nous devons fixer nos regards. » Réélu, le 21 juin 1834, par 233 voix (392 votants, 503 inscrits), contre 102 voix à M. David d'Angers, 15 à M. Méry de Contades, légitimiste, et 13 à M. Boutton-Lévâque, constitutionnel, il ne cessa, jusqu'en 1837, d'opiner avec le centre : pour la condamnation du journal *la Tribune*, pour les lois de septembre 1835, pour les lois de disjonction, d'apanage, etc. Le 4 novembre 1837, il échoua avec 221 voix contre 296 à M. Farrau, élu, et les tentatives ultérieures qu'il continua de faire avant la révolution de 1848 pour rentrer au

Palais-Bourbon furent sans succès. Le 19 juin 1841, il brigua vainement, dans le 2<sup>e</sup> collège de Maine-et-Loire, la succession de M. Robineau, démissionnaire, et ne réunit que 133 voix contre 140 à M. Bineau, élu. Le 9 juillet 1842, il obtint 146 voix contre 191 au même adversaire, réélu. Enfin, le 1<sup>er</sup> août 1846, il n'eut que 178 suffrages contre 226 au député sortant et 18 à M. Eug. Boré. Ce ne fut qu'à l'Assemblée législative du 13 mai 1849 que M. Augustin Giraud parvint à se faire élire, le 9<sup>e</sup> de la liste conservatrice, comme représentant de Maine-et-Loire, avec 53,528 voix. Il siégea à droite et s'associa à tous les votes de la majorité antirépublicaine : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc. Le coup d'Etat du 2 décembre le rendit à la vie privée. Chevalier de la Légion d'honneur.

**GIRAUD (CHARLES-JULES)**, député de 1831 à 1837, né à Angers (Maine-et-Loire) le 26 avril 1801, avocat et propriétaire à Corzé (Maine-et-Loire), frère du précédent, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 3<sup>e</sup> collège de Maine-et-Loire (Beaugé), par 115 voix (213 votants, 321 inscrits), contre 97 à M. Lelong, ancien sous-préfet. Il suivit la majorité ministérielle, se prononça contre toutes les propositions émanées de l'opposition, et fut réélu, le 21 juin 1834, par 140 voix (187 votants, 312 inscrits), contre 21 au candidat libéral, M. Bigot. Après avoir donné son suffrage aux lois de septembre 1835, etc., M. C.-J. Giraud se représenta sans succès aux élections du 4 novembre 1837, où il n'obtint que 42 voix contre 183 à M. Dutier, élu; à celles du 2 mars 1839, où il ne réunit que 8 suffrages contre 225 au député sortant; et à celles du 1<sup>er</sup> août 1846, où il échoua encore avec 28 voix contre 238 à M. Dutier, réélu, et 42 à M. Dubreuil de Bost. M. Giraud se porta de nouveau candidat indépendant au Corps législatif le 1<sup>er</sup> juin 1863, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Maine-et-Loire : il recueillit 5,404 voix contre 22,019 obtenues par l'élu, candidat officiel, M. Segris.

**GIRAUD (CHARLES - JOSEPH - BARTHELEMY)**, ministre de l'Instruction publique, né à Pernes (Vaucluse) le 20 février 1802, mort à Paris le 13 juillet 1881, fit ses études de droit à Aix, où il fut nommé, en 1830, professeur suppléant, et, en 1835, professeur titulaire de droit administratif. Devenu inspecteur général des facultés de droit (1842), M. Giraud se fixa à Paris, fut élu, la même année, membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), fut appelé, en 1845, à faire partie du Conseil royal de l'Instruction publique, et fut promu, en 1848, vice-recteur de l'Académie de Paris; mais il se démit de ses fonctions au lendemain de la révolution de février. D'opinions conservatrices, M. Ch. Giraud succéda à M. de Parieu (janvier 1851) comme ministre de l'Instruction publique. Il ne se signala par aucune mesure importante, fut remplacé, le 10 avril, par M. Dombidaud de Crouseilles, puis reprit le même portefeuille le 26 octobre, pour le remettre à M. Fortoul le 3 décembre 1851. Dans son double et court passage aux affaires, M. Giraud sembla s'attacher principalement à gagner les sympathies des monarchistes et du clergé. Au lendemain du coup d'Etat, il fut nommé membre de la Commission consultative, puis fut appelé à faire partie du conseil d'Etat; mais il le quitta bientôt (août 1862), en raison de ses vieilles attaches orléanistes, lors du projet de loi sur la confiscation des biens de la famille d'Orléans. Professeur de droit

romain, puis de droit des gens à la Faculté de Paris, M. Giraud redevint, en 1861, inspecteur général de l'Université pour l'enseignement du droit. On lui doit comme jurisconsulte, des ouvrages estimés : *Eléments de droit romain* (1835); *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains* (1838); *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge* (1845); le *Traité d'Utrecht* (1847); des *Libertés de l'Eglise gallicane* (1847); etc., et un grand nombre d'articles spéciaux dans divers recueils, comme la *Revue de législation et de jurisprudence* et le *Journal des savants*. — Grand-officier de la Légion d'honneur (13 août 1866).

**GIRAUD (LOUIS-ALFRED)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Fontenay-le-Comte (Vendée) le 3 août 1827, mort à Blois (Loir-et-Cher) le 9 juillet 1880, était docteur en droit en 1853; il sortit le premier de l'École des chartes comme archiviste paléographe. Entré dans la magistrature, il fut substitué à Tours en 1856, procureur impérial à Parthenay, et se trouvait à Blois, comme vice-président du tribunal, en 1868, quand survint le 4 septembre. Elu, le 8 février 1871, représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale, le 7<sup>e</sup> sur 8, avec 53,871 voix sur 66,286 votants et 102,701 inscrits, il siégea à droite, dans le groupe monarchiste et clérical, fit partie de la réunion Saint-Marc-Girardin, et fut un des 94 signataires de la protestation contre l'exil des Bourbons et l'un des auteurs de la proposition d'abrogation des lois d'exil contre les Bourbons; il répondit au discours de L. Blanc pour s'opposer au retour à Paris, reprit l'amendement de Ravinel qui décida de l'installation de l'Assemblée à Versailles, combattit la proposition Pressensé en faveur de la liberté des cultes, et rapporteur de la proposition Courcelle relative aux élections partielles, la fit adopter. Il vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, contre le retour à Paris, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre la dissolution, contre les amendements Wallon et Duprat, contre les lois constitutionnelles. Non réélu en 1876, il ne parut plus dans les Chambres. Officier d'Académie. On a de lui des poésies, les *Vendéennes* (1850); *Eléments de droit municipal* (1869), etc.

**GIRAUD (ETIENNE-HENRI)**, député de 1876 à 1887, né à Montreuil (Vendée) le 22 mai 1814, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 23 juillet 1887, d'une famille de magistrats, fut reçu avocat en 1835, se fit inscrire au barreau de Niort et devint bâtonnier de l'ordre en 1847. La facilité de sa parole lui avait valu une certaine réputation; conseiller municipal de Niort (août 1846), président de la Société des secours mutuels, il fut nommé maire de la ville (19 août 1848), et se distingua comme administrateur. Démissionnaire au coup d'Etat de 1851, il ne bouda pas longtemps l'Empire, qui le nomma président du tribunal de Niort (28 janvier 1854). Membre de la commission de l'hospice (1855), créateur (1857) d'un journal nommé *la Fraternité* qui mourut jeune, président de la Société d'agriculture des Deux-Sèvres (1861), chevalier de la Légion d'honneur (même année), conseiller général du canton de Fontenay-Rohan-Rohan (1867), il fut dévoué à l'Empire jusqu'à sa chute, et, après 1870, se rallia, avec l'ardeur d'autrefois, au régime républicain. Il donna sa démission de président du tribunal

en vue des élections législatives de 1876, fut nommé président honoraire, et se présenta à la députation, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Melle, avec une profession de foi dans laquelle « il acceptait sans arrière-pensée le gouvernement de la République, qui pouvait seul nous donner l'ordre et la paix ». Il échoua, avec 8,863 voix, contre 10,023 données au candidat conservateur, élu, M. Aymé de la Chevrelière. Mais cette élection ayant été invalidée, les électeurs, convoqués à nouveau le 21 mai suivant, donnèrent à M. Giraud 10,448 voix sur 20,025 votants et 23,647 inscrits, contre 9,406 voix à M. Aymé de la Chevrelière. M. Giraud prit place au centre gauche, parla sur les services hospitaliers dans l'armée, vota contre le cabinet de Broglie, et fut des 363. Réélu, après la dissolution de la Chambre, le 14 octobre 1877, par 10,459 voix sur 20,676 votants et 23,669 inscrits, contre 10,001 voix à M. Aymé de la Chevrelière, il passa à la gauche républicaine, fut rapporteur de la loi sur la vérification des élections des conseils généraux, parla sur la nomination des commissions hospitalières par les conseils municipaux, sur le budget de 1880, fit le rapport sur la création du port de la Palice près de la Rochelle, et vota pour la proposition Gatineau, pour l'augmentation du traitement des desservants, pour l'application des décrets aux congrégations non autorisées, etc. Les électeurs de Melle lui renouvelèrent son mandat, le 21 août 1881, par 11,611 voix sur 20,114 votants et 23,843 inscrits, contre 8,267 voix à M. Eugène Delavault, conseiller général du canton de Brioux. Il ne s'inscrivit cette fois à aucun groupe, fut rapporteur (février 1883) de la commission d'initiative sur la proposition de révision de la Constitution déposée en novembre 1882 par MM. Barodet et Andrieux, et vota avec la majorité opportuniste, sauf sur le scrutin de liste et sur le divorce, qu'il combattit à la tribune; il contribua aussi (24 janvier 1882) à la chute du « grand ministre » Gambetta. Porté, aux élections du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine des Deux-Sèvres, il fut élu, au second tour (18 octobre), le 3<sup>e</sup> sur 5, par 45,036 voix sur 88,018 votants et 104,546 inscrits. L'état de sa santé ne lui permit plus de prendre une part assidue aux travaux de la Chambre; il mourut à Versailles en 1887.

**GIRAUD-DUPLESSIS** (PIERRE-GUILAUME-HENRI, CHEVALIER), député en 1789 et au Conseil des Anciens, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 30 décembre 1754, mort à Paris le 25 septembre 1820, était avocat du roi au présidial, et procureur du roi syndic de la ville de Nantes, quand il fut élu, le 18 avril 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de Nantes. Son rôle y fut assez effacé. Premier député de la Loire-Inférieure le 7 septembre 1791, il fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député du même département au Conseil des Anciens, à la pluralité des voix sur 263 votants; nommé peu après commissaire de surveillance de la comptabilité, puis, le 1<sup>er</sup> messidor an V, secrétaire de l'Assemblée, il en sortit en l'an VI. Le gouvernement consulaire l'appela à la préfecture du Morbihan, le 11 ventôse an VIII. Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XIII), chevalier de l'Empire (10 septembre 1808), il fut élevé par Louis XVIII, le 11 novembre 1818, aux fonctions de conseiller à la cour royale de Paris, et il occupa ce poste jusqu'à sa mort.

**GIRAUDET-BOUEMANGE** (PIERRE), député au Corps législatif en 1907, né à Saint-Bouvet (Allier) le 9 février 1734, mort à Moulins (Allier) le 23 juin 1816, « fils de Jean-Pierre Giraudet, sieur de Boudemange, conseiller du roy et son procureur aux eaux et forêts de Moulins, et de demoiselle Anne Charbon », étudia le droit, et fut, avant la Révolution, avocat, procureur du roi près la maîtrise des eaux et forêts de Moulins, subdélégué de l'intendance, et procureur-syndic de l'administration provinciale du Bourbonnais. Il appartient sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, à la magistrature comme juge et président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Moulins, et représenta le département de l'Allier au Corps législatif du 17 février 1907 jusqu'en 1811.

**GIRAUDON** (JULES-FÉLIX), représentant du peuple en 1848, né à Lille (Nord) le 19 janvier 1811, était ouvrier serrurier à Lille dans l'atelier de son père, quand il fut élu, le 28 avril 1848, représentant du Nord à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 28, par 120,846 voix sur 234,867 votants et 278,352 inscrits. Peu éloquent, très convaincu, il désirait ardemment l'affranchissement des classes ouvrières, mais repoussait les doctrines socialistes. Il fit partie du comité du travail, siégea parmi les républicains modérés, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, contre la campagne de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il ne fut pas réélu à la Législative.

**GIRAUDY** (JEAN-JOSEPH), député en 1791, né à Roquemaure (Gard) le 15 avril 1737, mort à Nîmes (Gard) le 16 juillet 1817, homme de loi à Roquemaure, fut élu, le 9 septembre 1791, député du Gard à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 8, par 227 voix (424 votants). Il vota généralement avec la majorité. Le gouvernement consulaire le nomma, le 22 prairial an VIII, commissaire près le tribunal d'appel de Nîmes, puis procureur général près le même tribunal. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

**GIRAULT** (CLAUDE-JOSEPH), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Paris le 29 octobre 1736, mort à une date inconnue, était commissaire de la marine à Dinan. Elu, le 9 septembre 1792, le 6<sup>e</sup> sur 8, par 260 voix (495 votants), membre de la Convention pour le département des Côtes-du-Nord, il siégea à la droite de l'Assemblée et prit la parole le 9 novembre, pour s'efforcer de prouver que la Convention n'avait ni le droit ni la faculté d'instruire le procès de Louis XVI; il vota ensuite, lors du jugement, pour la défection. Il fut au nombre des 73 députés arrêtés pour leur alliance avec les Girondins, et réintégré le 18 frimaire an III. Il passa, comme ex-conventionnel, le 4 brumaire an IV, au Conseil des Anciens, en sortit le 20 mai 1797, et devint (5 ventôse an VI) agent du commerce à Rotterdam, puis, le 16 nivôse an VIII, sous-commissaire des relations commerciales dans la même ville.

**GIRAULT (JEAN)**, député au Corps législatif de 1869 à 1870, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né à Saint-Amand (Cher) le 11 octobre 1826, fils du meunier du Moulin-des-Forges, continua à 15 ans le métier de son père, après une instruction très élémentaire. En 1848, il appartenait à la garde nationale et au comité démocratique de Saint-Amand. Mais son action politique n'eut rien de militant lors des événements qui suivirent, à Saint-Amand, la nouvelle du coup d'Etat. M. Girault contribua à calmer l'effervescence, ne fut point inquiété par le gouvernement de L.-N. Bonaparte, et, jusqu'en 1867, se consacra exclusivement à son industrie, qui prospéra. Retiré des affaires en 1867, il devint maire d'Allichamps dans les dernières années de l'Empire, et fut désigné, aux élections générales du mois de mai 1869, comme le candidat de l'opposition démocratique dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Cher. Après avoir réuni, au premier tour de scrutin, la majorité relative des suffrages, il fut élu, au scrutin de ballottage, le 6 juin, député au Corps législatif par 11,967 voix (23,628 votants, 32,181 inscrits), contre 11,390 à M. Adolphe Masse, avocat, candidat officiel. Dans sa profession de foi, il s'était déclaré « membre de cette grande famille ouvrière toujours éloignée des affaires publiques comme incapable, et des autres classes de la société comme indigne d'elles ». M. Girault alla siéger à gauche, dans les rangs de l'opposition. Le 2<sup>e</sup> bureau du Corps législatif proposait la validation, tout en reprochant à M. Girault d'avoir, vêtu d'une blouse de meunier, parcouru sa circonscription durant la période électorale, et émis des doctrines que « repoussaient également nos institutions et nos mœurs ». Mais la majorité rejeta les conclusions du bureau, et invalida sans discussion. La gauche protesta vivement contre l'annulation d'une élection que personne n'avait combattue; il s'ensuivit un débat tumultueux qui se termina (20 décembre 1869) par l'admission du député du Cher. Le « député-meunier », qui ne perdait pas une occasion de parler du moulin paternel, était alors très populaire à Saint-Amand. Au Corps législatif, sa surdité l'avait rendu célèbre; il vota constamment contre l'Empire, prit part à la discussion des traités de commerce, combattit le plébiscite dans le Cher, protesta contre l'arrestation de Rochefort et contre la déclaration de guerre à la Prusse, et revint à Saint-Amand après le 4 septembre 1870, chargé par Gambetta d'y organiser la défense. Mais il renonça à cette tâche presque aussitôt, en présence des difficultés qu'il rencontra. Porté sur une liste républicaine dans le Cher, lors des élections du 8 février 1871 pour l'Assemblée nationale, il obtint que 18,823 voix sur 76,432 votants. Il fut de nouveau candidat à l'élection complémentaire du 2 juillet motivée par l'option de Thiers et la démission de M. Simon Lebrun, et réunit encore, sans être élu, 23,757 suffrages (61,891 votants). Conseiller général du canton de St-Amand (8 octobre 1871), il ne rentra à la Chambre des députés qu'aux élections du 20 février 1876 : la 1<sup>re</sup> circonscription de Saint-Amand lui donna 6,885 voix (13,090 votants, 16,737 inscrits), contre 4,186 voix au baron Corvisart, médecin de l'ex-prince impérial, et 2,001 à M. Bonnault. Il s'inscrivit au groupe de l'extrême-gauche en même temps qu'à celui de l'Union républicaine, et fut des 363. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 8,076 voix (14,476 votants, 17,398 inscrits), contre 6,343 au baron Corvisart, M. Girault reprit sa place dans la majorité républicaine et se mêla à quelques discussions; lors

des vérifications de pouvoirs, il demanda avec succès une enquête sur l'élection de M. Paul Granier de Casagnac (février 1878). Il vota le plus souvent, dans la législature, avec les députés radicaux, par exemple : pour l'amnistie plénière, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, etc., sans toutefois s'associer à la politique particulière des intransigeants. Dans le Cher surtout, comme conseiller général, il s'attachait, en recommandant « l'union entre tous les républicains », à paralyser les tentatives faites par les groupes ouvriers et socialistes pour affirmer leurs revendications. Réélu député, le 21 août 1881, par 9,151 voix (12,874 votants, 18,382 inscrits), il continua d'observer cette attitude, vota avec l'extrême-gauche de la Chambre en plusieurs circonstances, s'abstint quelquefois, et se rapprocha de plus en plus, dans son département, des chefs de l'opportunisme. Ceux-ci l'ayant porté candidat, aux élections sénatoriales du 6 janvier 1885, M. Girault fut élu sénateur du Cher par 366 voix (717 votants). Il avait été très vivement combattu par le parti républicain socialiste qui lui avait opposé M. Armand Bazille, neveu de Félix Pyat. L'entrée de M. Girault au Sénat nuisit à sa popularité dans le Cher, et particulièrement à Saint-Amand, où ses anciens électeurs lui reprochèrent d'avoir abandonné et son programme radical d'autrefois, et son titre d'élu du suffrage universel. Après s'être associé aux opinions de la gauche sénatoriale, M. Girault prit une part active à la campagne électorale d'octobre 1885 pour la Chambre des députés; mais la liste opportuniste qu'il patronait fut mise en minorité dans l'arrondissement de Saint-Amand par la liste socialiste, et M. Girault, personnellement, rencontra dans mainte réunion publique un accueil peu favorable. M. Girault a voté au Sénat : pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, etc., et en dernier lieu : pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet Lisbonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenue sur la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

**GIRERD (BARTHÉLEMY)**, député en 1789, né à Tarare (Rhône) le 10 août 1748, mort à une date inconnue, était médecin dans sa ville natale, lorsqu'il fut élu par la sénéchaussée de Lyon député du tiers aux Etats-Généraux. Il vota obscurément avec la majorité de son ordre. Plus tard, le gouvernement consulaire le fit conseiller d'arrondissement dans le Rhône.

**GIRERD (FRÉDÉRIC-PIERRE-JOSEPH)**, représentant du peuple en 1848, né à Saint-Héand (Loire) le 23 août 1801, mort à Château-Chinon (Nièvre) le 28 août 1859, fils d'un père de seize enfants, entra comme maître d'études dans une institution de Paris, et suivit en même temps les cours de la faculté de droit. Reçu avocat, il se fit inscrire, en 1825, au barreau de Nevers où il acquit bientôt une certaine réputation. Après la révolution de 1830, il fut nommé membre du conseil municipal, conseiller général de la Nièvre, bâtonnier de l'ordre des avocats, et juge suppléant. Il figura, en 1835, parmi les défenseurs du procès d'avril, et fonda un journal démocratique, l'*Association*. Il publia aussi, en 1842, une *Notice historique sur Decize, ancienne ville du Nivernais* (Nevers, 1842). Chef du parti républicain modéré dans la Nièvre, il reçut, après la révolution de février, des mains mêmes du préfet de ce départ-

tement, des pouvoirs administratifs qui lui furent confirmés par le gouvernement provisoire. Puis, aux élections du 23 avril 1848, il fut élu représentant du peuple à l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 60,873 voix (75,213 votants, 83,295 inscrits). Il fit partie du comité de la justice et vota le plus souvent avec le parti du général Cavaignac : contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la proposition Râteau, pour les crédits de l'expédition romaine, pour l'abolition de l'impôt sur les boissons, etc. Il se représenta sans succès aux élections de l'Assemblée législative, et reprit à Nevers l'exercice de sa profession d'avocat.

**GIRERD** (CYPRIEN-JEAN-JACQUES-MARIE-FRÉDÉRIC), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à Nevers (Nièvre) le 1<sup>er</sup> mai 1832, fils du précédent, se fit inscrire au barreau de Nevers, où il acquit assez rapidement une situation en vue, et dont il devint bâtonnier. Il fit de l'opposition démocratique à l'Empire, et fonda en 1867, dans ce but, l'*Indépendant du centre*, qui fut plusieurs fois frappé par l'administration. Aux élections générales du 1<sup>er</sup> juin 1863 il posa, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Nièvre, sa candidature d'opposition au Corps législatif, mais il n'obtint que 3,212 voix contre 17,062 au candidat officiel, député sortant, élu, M. de Montjoyeux, et 906 à M. Léon de Riberoles. M. de Montjoyeux ayant été nommé sénateur pendant la session, les électeurs de la 2<sup>e</sup> circonscription de la Nièvre furent appelés, le 17 novembre 1868, à lui choisir un successeur; M. Girerd se porta de nouveau candidat de l'opposition, et n'obtint que 3,865 voix contre 15,706 au candidat officiel, M. le baron de Bourgoing, et 1,872 à M. Ferdinand Gambon, candidat inassermé. Au 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nationale nomma M. Girerd préfet de la Nièvre; mais il se montra trop indépendant du pouvoir central, et fut révoqué de ces fonctions par Gambetta le 11 janvier 1871. Le 8 février suivant, porté dans la Nièvre pour les élections à l'Assemblée nationale, sur la liste mixte des conservateurs et des républicains modérés, il fut élu représentant, le 3<sup>e</sup> sur 7, par 36,435 voix sur 64,512 votants et 97,485 inscrits. Il siégea à gauche, prit la parole dans plusieurs discussions importantes, et fut rapporteur de la loi sur les annonces judiciaires; le 9 juin 1874, il apporta à la tribune un document « trouvé dans un wagon de 1<sup>re</sup> classe » et qui portait en tête : « Comité central de l'appel au peuple, » et demanda au ministre de la Justice quelles mesures il comptait prendre contre ce comité. M. Girerd trouvait, dans ce document, la preuve de la complicité de certains fonctionnaires de l'Etat dans les agissements bonapartistes; il s'engagea à la Chambre, sur ce point, une très vive discussion; M. Rouher nia l'existence du comité; une enquête fut ordonnée, des perquisitions opérées, et l'affaire, dite des « petits papiers », qui fit beaucoup de bruit, mais qui ne fit que du bruit, donna lieu à une remarquable déposition de M. Léon Renault, alors préfet de police, et à un rapport de M. Savary. M. Girerd, pendant cette législature, vota contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service militaire de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat,

contre l'admission des princes d'Orléans à titre définitif dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. M. Girerd se présenta sans succès dans la Nièvre aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876 : il échoua avec 106 voix sur 378 votants. Mais il fut réélu député, le 20 février suivant, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Nevers, par 9,221 voix sur 15,621 votants et 20,271 inscrits, contre 4,840 voix à M. Petiet et 1,445 à M. Devvins. Il reprit sa place à gauche, fit partie des commissions du budget de 1877 et de 1878, vota contre le ministère de Broglie-Fourtau et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre, par 9,411 voix sur 17,269 votants et 21,201 inscrits, il vota pour l'enquête sur les élections, contre le ministère de Rochebouët, et entra, le 23 décembre 1877, dans le cabinet Dufaure comme sous-secrétaire d'Etat au ministère du Commerce. Il prit, en cette qualité, une part active à l'organisation de l'Exposition universelle de 1878, et fut même l'objet d'attaques assez vives au sujet du monopole, concédé par lui à M. Dalloz, de l'émission des billets de loterie de cette exposition. Les élections du 21 août 1881 lui furent défavorables; il échoua, au 1<sup>er</sup> tour, avec 4,282 voix contre M. Gaston Laporte, 6,707, et M. Ch. Martin 4,691. Son nom se trouva encore mêlé, depuis, à la déconfiture d'une société financière à Paris « la Caisse centrale populaire », et, peu après, d'une autre société financière à Nevers « la Caisse commerciale ». Il a été plus heureux dans l'administration des finances de l'Etat, comme trésorier-payeur général à Moulins, puis à Orléans, poste qu'il occupe encore aujourd'hui.

**GIROD** (JEAN-PIERRE), dit GIROD DE THOIRY, député en 1789 et au Conseil des Cinq-Cents, né à Thoiry (Ain) le 27 février 1732, mort à une date inconnue, était avocat et procureur du roi de la maréchassée de Gex, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour le bailliage de Gex, avec 41 voix sur 59 votants. Son rôle se borna à interrompre, le 20 décembre 1790, l'abbé Maury, parlant sur les événements d'Aix, et, le 28 février 1791, Dandré discutant sur des arrêtés d'ordre judiciaire. Elu, le 24 germinal an VI, député de l'Ain au Conseil des Cinq-Cents, par 168 voix sur 193 votants, il ne joua aucun rôle dans cette assemblée; le *Moniteur* ne mentionne pas son nom pendant cette période.

**GIROD** (JEAN-PIERRE), dit GIROD DE CHEVRY, député en 1789, né à Chevry (Ain) le 29 janvier 1736, mort à Chevry le 30 août 1791, « bourgeois à Chevry, » fut élu, le 21 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Gex, avec 46 voix (59 votants). Il vota obscurément avec la majorité de son ordre.

**GIROD** (JEAN-BAPTISTE-MARIE), député en 1791, né à Thoiry (Ain) le 21 mai 1764, mort à Thoiry le 16 janvier 1848, « fils de M. Pierre Girod, avocat à la cour et procureur du roi de la maréchassée (*Voy. plus haut*), et de demoiselle Peironne Delamarre, mariés, » était homme de loi lors de la Révolution. Le 1<sup>er</sup> septembre 1791, il fut élu député de l'Ain à l'Assemblée législative, le 6<sup>e</sup> et dernier, par 264 voix (332 votants). Girod vota avec la majorité. Maire de Thoiry en l'an II, il devint, le 22 fructidor an VI, membre de l'administration du Léman, puis, après le 18 brumaire, commissaire près le tri-

bunal de ce département. A la réorganisation judiciaire, le 12 avril 1811, Girod fut promu substitut du procureur général à Lyon. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 prairial au XII.

**GIROD (JEAN-LOUIS, BARON)**, dit GIROD DE L'AIN, député au Conseil des Anciens, au Conseil des Cinq-Cents, au Corps législatif en l'an VIII, et de 1818 à 1820, né à Cessy (Ain) le 8 juillet 1753, mort à Vervois (Suisse) le 20 août 1839, était juge du bailliage de Gex, quand il fut nommé par le roi, en 1780, maire de Gex; il resta à ce poste jusqu'en 1791, époque où il fut élu président du tribunal du district de Nantua. Suspect de modérantisme, et arrêté en l'an II, il fut enfermé au fort de Pierre-Châtel, et allait être conduit à Lyon pour y être jugé, quand le 9 thermidor le délivra. Il reprit ses fonctions municipales, et fut élu, le 24 vendémiaire an IV, député de l'Ain au Conseil des Anciens, par 200 voix sur 244 votants. Le 17 fructidor suivant, il combattit le projet de vente des biens nationaux de Belgique; en vendémiaire an V, il fit approuver la résolution de faire payer aux rentiers, pour soulager le trésor, un quart en numéraire du dernier semestre de l'an IV, et, quelques jours plus tard, le 16 du même mois, démontra que l'on devait affecter le produit des biens nationaux vendus à l'entretien des hospices; le 30 prairial de la même année, il fit rayer Lambert-Colomès de la liste des émigrés. Réélu, le 23 germinal an VII, par le département de l'Ain, au Conseil des Cinq-Cents, il fit dans ces deux assemblées de nombreux rapports et discours sur le mode de liquidation des dettes des jésuites, sur la réunion de Genève à la France, sur les améliorations au régime des douanes, sur l'aliénation des immeubles des hospices, sur l'impôt du sel, sur les fabriques d'horlogerie de Besançon, etc. Son adhésion au coup d'Etat de brumaire le fit nommer, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de l'Ain au nouveau Corps législatif. Le département du Léman le choisit, le 12 pluviôse an XII, comme candidat au Sénat conservateur, mais il n'y entra pas. Nommé le 4 frimaire précédent (an XII) membre de la Légion d'honneur, et, le 28 septembre 1807, conseiller-maitre à la cour des Comptes, il fut créé, le 26 avril 1808, chevalier de l'Empire, et, le 28 mai 1809, baron. Appelé, pendant les Cent-Jours, aux fonctions de président du tribunal de première instance de Paris, il fut élu, le 20 octobre 1818, député du collège de département de l'Ain, par 257 voix sur 453 votants et 647 inscrits, devint secrétaire de la Chambre, fit partie de la commission chargée de préparer un projet de loi sur la réforme du jury, parla sur le droit de pétition et sur le projet de loi électorale, et vota avec les libéraux constitutionnels. En raison de ses infirmités et de son âge, il se retira de la vie politique en 1820, prit sa retraite avec le titre de maître des comptes honoraire, et mourut à un âge avancé.

**GIROD (LOUIS-GASPARD-AMÉDÉE, BARON)**, dit GIROD DE L'AIN, représentant aux Cent-Jours, député de 1827 à 1832, pair de France et ministre, né à Gex (Ain) le 18 octobre 1781, mort à Paris le 27 décembre 1847, fils aîné du baron Jean-Louis Girod (*V. plus haut*) et de « dame Louise-Claudine-Armande Fabry, son épouse », suivit la carrière du barreau, plaida sa première cause à l'âge de dix-sept ans devant le tribunal de cassation, et exerça la profession d'avo-

cat jusqu'en 1806, époque à laquelle il fut nommé substitut du procureur impérial à Turin. Devenu en 1807 procureur impérial à Alexandrie, en 1809 substitut du procureur général à la cour d'appel de Lyon, en 1810 auditeur au conseil d'Etat, il fut appelé en 1811 à la cour impériale de Paris en qualité d'avocat général. Les événements de 1814 le trouverent dans ces fonctions. Il fut de ceux dont la défection hâta la chute de Napoléon, et il signa avec Schonenet autres membres du parquet de la cour impériale le document suivant: « Les magistrats du parquet... etc., déclarent qu'ils adhèrent purement et simplement aux actes et principes qui sont contenus dans les décrets du Sénat des 2 et 3 avril. Ils expriment en même temps leur vœu formel pour que la royauté héréditaire soit déferée à la maison de Bourbon... etc. » Le zèle monarchique de Girod de l'Ain lui valut d'être maintenu à son poste par la première Restauration, ce qui ne l'empêcha pas d'accepter de l'empereur, pendant les Cent-Jours, la présidence du tribunal de première instance de la Seine. Il remplit aussi le mandat législatif que lui confièrent (14 mai 1815) les électeurs de l'arrondissement de Gex par 13 voix sur 20 votants, contre 7 à M. Girod de Thoiry, fils aîné. se montra à la Chambre des représentants le zélé partisan de la cause impériale, participa à la déclaration de la Chambre, « déclaration de ses sentiments et de ses principes, » et s'associa à la protestation des représentants contre la fermeture à main armée de la salle de leurs séances. Vers la même époque, il épousa Mlle Sivard de Beaulieu, petite-nièce du prince archi-trésorier Lebrun, duc de Plaisance. La seconde Restauration destitua Girod de l'Ain, qui, rentré momentanément dans la vie privée, donna asile chez lui au général Drouot, compris dans l'ordonnance du 24 juillet, et se chargea de sa défense devant le conseil de guerre: le général fut acquitté. Bientôt la faveur ministérielle remplaça Girod de l'Ain dans la magistrature, avec le rang de conseiller de la cour de Paris (1819), présidant successivement les assises de la Seine et celles de Versailles. Le 17 novembre 1827, il fut élu député dans le 2<sup>e</sup> arrondissement d'Indre-et-Loire (Chinon), par 152 voix (298 votants, 409 inscrits), contre 73 à M. de Puységur et 56 au marquis de Lusace. Il prit une part assez active aux travaux parlementaires, siégea à gauche, dans les rangs des « constitutionnels », fut vice-président de la Chambre en 1829, soutint le ministre Martignac et vota l'adresse des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, par 261 voix (392 votants, 458 inscrits), il se trouvait à Paris au moment de la révolution; il ne s'associa à ses collègues que le dernier jour, pour rédiger l'adresse au duc d'Orléans. Il en proposa alors l'adoption et la publication avec une chaleur et une instance que le gouvernement de Louis-Philippe récompensa, le 1<sup>er</sup> août, par le poste de préfet de police. Tous les vainqueurs de juillet n'avaient pas encore déposé leurs armes; quelques-uns d'entre eux, irrités de la tendance des députés à faire tourner la situation au profit d'une royauté nouvelle, s'émurent et convièrent le peuple à une démonstration. Cinq mille citoyens se présentèrent à la Chambre. Alors parut sur les marches du péristyle, en proie à un trouble extrême, Girod de l'Ain qui, s'adressant au chef de la troupe: « Vous connaissez Montebello? lui dit-il. — Oui. — C'était un brave, n'est-ce pas? — Oui. — Eh bien! sa fille est mon gendre. » Il obtint sa réélection comme député, le 21 octobre 1830, avec 300 voix (338

votants, 492 inscrits), contre 19 à M. Drouin-Desvaumes. Ils s'efforçaient d'interdire les réunions de la société des *Amis du peuple* et des autres associations politiques, en vertu de l'article 291 du code pénal. Mais bientôt la main de Girod de l'Ain ne parut plus au gouvernement assez ferme pour la tâche qu'on réclamait de lui, et il fut remplacé (novembre 1830) par M. Treillard. Il passa alors au conseil d'Etat, et reçut en même temps la croix de la Légion d'honneur. Son mandat de député lui ayant été renouvelé le 5 juillet 1831, par 227 voix (333 votants, 538 inscrits), contre 78 à M. Cadet-Gassicourt, Girod de l'Ain fut élu, le 1<sup>er</sup> août, président de la Chambre des députés, grâce au patronage de Casimir Périer; son concurrent était Jacques Lafitte, candidat de l'opposition. Girod de l'Ain ne l'emporta d'ailleurs qu'à une voix de majorité, et l'on fit observer que trois ministres avaient pris part au scrutin. Son dévouement à la politique conservatrice le fit appeler, à l'issue de la session (30 avril 1832), au ministère de l'Instruction publique et des cultes, où il se fit d'ailleurs peu remarquer. « Il n'était là, lit-on dans la *Biographie des hommes du jour*, que pour servir les vues de Casimir Périer, et, ministre de pis-aller, il ne fit que passer à son ministère: on l'enleva à son portefeuille et on l'inhuma au Luxembourg. » En effet, Girod de l'Ain fut élevé à la dignité de pair de France le 11 octobre 1832, et nommé président du conseil d'Etat, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort, sauf une interruption de quelques semaines, durant lesquelles il reçut l'agréable mission de faire partie du cabinet dit intermédiaire de mai 1839: il le présida en qualité de garde des sceaux. A la Chambre des pairs, comme précédemment à la Chambre des députés, Girod de l'Ain eut un rôle assez important. Orateur ou rapporteur, il fut mêlé notamment aux délibérations sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, sur l'organisation du conseil d'Etat, sur les associations, sur les attributions municipales, les caisses d'épargne, les douanes, sur la responsabilité des ministres, la garde nationale de Paris, l'organisation de l'état-major de l'armée, sur la compétence de la cour des pairs, sur l'organisation judiciaire et pénitentiaire, sur la police, le régime des colonies, les livrets d'ouvriers, etc. Son rapport au sujet des tentatives insurrectionnelles d'avril 1834 fit du bruit et souleva les vives attaques de l'opposition démocratique. Ce rapport, présenté à la cour des pairs le 24 novembre 1834 et jours suivants, forme la matière du premier des cinq volumes in-quarto publiés à l'imprimerie royale et qui contiennent toutes les pièces de l'instruction. Après avoir rappelé que cette instruction ne visait pas moins de deux mille inculpés, et qu'il avait fallu entendre près de quatre mille témoins, examiner plus de dix-sept mille pièces, faire parvenir à des distances éloignées les directives convenables, régler les nombreux incidents qui s'étaient présentés, coordonner les résultats des investigations, Girod de l'Ain incriminait les sociétés populaires et en particulier la *Société des Droits de l'homme*, tentait d'établir les preuves d'un grand complot ourdi par toute la France, reconnaissait la compétence des pairs et énumérait les charges qu'il fallait peser sur quelques centaines de personnes. Grand-croix de la Légion d'honneur.

**GIROD (JEAN-MARIE-FÉLIX)**, député de 1833 à 1848, né à Gex (Ain) le 6 septembre 1789, mort à Paris le 15 avril 1874, frère cadet du

prédécent, entra en 1805 à l'Ecole militaire de Fontainebleau, fit, au 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie légère, en qualité de sous-lieutenant, de lieutenant et d'adjudant-major, les campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), puis celles de 1808-1811 en Espagne. Capitaine et aide-de-camp du général Desaix, il combattit en Russie (1812), fut promu chef de bataillon en 1813, et se distingua encore dans plusieurs engagements en Allemagne et en France (1814-1815). Chevalier de la Légion d'honneur en 1813, officier du même ordre en 1815, il fut tenu à l'écart par la Restauration, et ne rentra en activité qu'en 1830. Devenu lieutenant-colonel en juin de cette année, après dix-sept ans passés dans le grade de chef de bataillon, il se fit nommer par le gouvernement de Louis-Philippe chef de l'état-major de la première division, puis chef de l'état-major du ministre de la Guerre, et enfin chef de la section historique du dépôt de la guerre. Colonel en 1832, il se présenta pour la première fois à la députation le 8 juin 1833, en remplacement de M. Laguet-Mornay démissionnaire, et fut élu dans le 5<sup>e</sup> collège de l'Ain (Nantua) par 80 voix sur 124 votants et 151 inscrits, contre 44 voix à M. Camille Garin, juge à Lyon. Il appartient à la majorité conservatrice. Réélu, le 21 juin 1834, par 87 voix (126 votants, 152 inscrits), contre 36 à M. Nicod, il vota pour les lois de septembre, pour les lois de disjonction, d'apanage, etc., et obtint constamment sa réélection jusqu'à la fin du règne: le 4 novembre 1837 avec 93 voix (130 votants, 162 inscrits), le 2 mars 1839 avec 105 voix (138 votants, 165 inscrits), le 9 juillet 1842 avec 97 voix (117 votants, 167 inscrits), et le 1<sup>er</sup> août 1846 avec 98 voix (160 votants, 195 inscrits), contre 56 à M. Etienne Gauthier. Durant ces diverses législatures, il ne cessa d'appuyer la politique ministérielle, et se prononça pour l'indemnité Pritchard, contre la réduction du nombre des députés fonctionnaires, contre la réforme électorale, etc. Commandeur de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, il fut promu maréchal-de-camp le 7 juin 1842, commanda en cette qualité le département du Jura et, après la révolution de 1848, fut, le 8 juin, admis d'office à la retraite.

**GIROD (ANDRÉ-MARIE-EDOUARD)**, député au Corps législatif de 1865 à 1870, né à Gex (Ain) le 5 mai 1819, entra au conseil d'Etat comme auditeur. Le 6 novembre 1865, il fut, en remplacement de M. Jonage, décédé, élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Ain au Corps législatif par 21.577 voix (22.009 votants, 35.682 inscrits). Il siégea dans la majorité, obtint sa réélection le 24 mai 1869, par 22.055 voix (28.543 votants, 36.298 inscrits), contre 6.390 voix à M. Dallemagne, et rentra dans la vie privée en 1870. Aux élections du 4 octobre 1885, porté sur une liste conservatrice de l'Ain, il obtint, sans être élu, 30.625 voix (76.043 votants).

**GIROD-CHANTRANS (JUSTIN, CHEVALIER)**, député au Corps législatif en l'an X, né à Besançon (Doubs) le 26 septembre 1750, mort à Besançon le 1<sup>er</sup> avril 1841, entra à l'Ecole du génie à Mézières (1<sup>er</sup> janvier 1768), en sortit comme ingénieur ou lieutenant en premier (1<sup>er</sup> janvier 1770), et fut nommé capitaine le 1<sup>er</sup> janvier 1777. Embarqué à Brest pour l'île Saint-Domingue en novembre 1781, il revint en France le 8 juillet 1783, après avoir réuni une intéressante collection d'insectes, de plantes et de minéraux, et quitta le service pour raison de santé, le 1<sup>er</sup> avril 1791. Il vécut fort retiré.

pendant la Révolution, s'adonnant à des études scientifiques. Elu par le Sénat conservateur député du Doubs au Corps législatif (6 germinal an X), il fut nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII et créé chevalier de l'Empire le 21 décembre 1808. L'un des fondateurs de la Société d'agriculture du Doubs, il a laissé un grand nombre de travaux sur l'histoire naturelle, notamment : *Recherches chimiques et microscopiques sur les conferves, bisces... etc.*, in 4° avec 36 planches, an X; *Notice sur le département du Doubs* (1813); *Observations sur des carrières de pierres calcaires du Doubs* (1809); etc.

**GIRODET (PAUL-EMILE)**, député de 1881 à 1885, né à Bourg-Argental (Loire) le 23 mars 1849, était négociant dans son pays natal, maire de Bourg-Argental et conseiller général de ce canton, lorsqu'il fut élu, le 21 août 1881, comme candidat radical-socialiste, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Saint-Etienne, par 6,553 voix (13,167 votants, 22,164 inscrits), contre 5,866 voix à M. Crozet-Fourneyron, opportuniste, député sortant. M. Girodet siégea à l'extrême-gauche, et vota en toutes circonstances avec le groupe intransigeant : pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour l'élection de la magistrature par le peuple, contre les crédits de l'expédition du Tonkin, pour la révision intégrale de la Constitution, etc. Aux élections du 4 octobre 1885, il fut porté, dans la Loire, sur une liste socialiste formée de concert avec M. A. Maujan, directeur de la *France libre*, et réunit, sans être élu, 18,637 voix (116,857 inscrits). Il se fixa alors à Saint-Etienne et devint conseiller municipal et maire de cette ville.

**GIROT DE LANGLADE (JOSEPH-HENRI, BARON)**, député de 1834 à 1845 et pair de France, né à Issoire (Puy-de-Dôme) le 16 novembre 1782, mort à Paris le 14 avril 1856, fils de maître Joseph Girot, docteur en médecine, et de Marie-Louise-Alexandrine Libois, fut reçu licencié en droit le 18 fructidor an XIII, puis entra dans la magistrature impériale, le 27 juillet 1808, comme juge-auditeur près la cour impériale de Riom. Auditeur au conseil d'Etat le 2 août 1810, sous-préfet de Clermont-Ferrand le 4 janvier 1811, administrateur en Catalogne le 7 janvier 1812, sous-préfet de Mortagne le 7 avril 1813, il eut le mérite d'éviter un conflit imminent entre les troupes françaises qui venaient d'évacuer Paris et les prisonniers de Leipzig, et fut nommé, le 20 juillet 1814, sous-préfet de Clermont-Ferrand pour la seconde fois, poste où il resta jusqu'en 1816, et où il fut particulièrement regretté, ainsi qu'en témoigne un vote élogieux de la municipalité. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 novembre de la même année, il fut appelé à la sous-préfecture de Saint-Gaudens le 29 mars 1817, à celle d'Issoire le 5 février 1818, et fut nommé inspecteur général adjoint des forêts de la couronne le 6 septembre 1820, puis, le 12 juillet 1826, administrateur des octrois de Paris. Le 21 juin 1834, le 5<sup>e</sup> collège électoral du Puy-de-Dôme l'élit député par 123 voix sur 236 votants et 302 inscrits, contre 108 voix au général Simmer. Il siégea dans la majorité et parla, le 6 mai 1835, dans la discussion relative à l'appel de 80,000 hommes, contre le mode de répartition du contingent proposé par le ministère. Réélu, le 4 novembre 1837, par 189 voix sur 220 votants et 330 inscrits, contre 19 au général Simmer, il ne prit part, durant cette législature, qu'à quelques discussions d'af-

aires. Réélu de nouveau le 2 mars 1839, par 196 voix sur 263 votants et 332 inscrits, il réclama (28 mars 1840) un nouvel abaissement des droits d'entrée sur les houilles anglaises, appuya le projet de loi qui allouait 23 millions à l'aménagement des voies fluviales, et (25 mai) demanda que les routes fussent affranchies de tout droit de péage. Son mandat législatif lui fut renouvelé, le 9 juillet 1842, par 193 voix sur 215 votants et 334 inscrits. Le roi l'appela, le 14 août 1845, à la Chambre des pairs. Il s'éleva énergiquement contre le droit de visite, fit partie du conseil supérieur des établissements de bienfaisance, et, pendant huit années, fut membre de la commission de surveillance de la maison royale de Charenton. La révolution de 1848 mit fin à son rôle politique.

**GIROT-POUZOL (JEAN)**, député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, député au Corps législatif l'an VIII, né à Vodable (Puy-de-Dôme) le 19 janvier 1753, mort au Broc (Puy-de-Dôme) le 29 janvier 1822, « fils de M. Jacques Girot, bourgeois, et de demoiselle Magdelaine Maulhat, » était avocat à Riom, quand il fut élu, le 21 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux pour la sénéchaussée de Riom, par 202 voix sur 360 votants. Partisan des réformes et des principes de la Révolution, il se fit remarquer parmi les plus ardents constituants, et prit part au serment de Jeu de paume et à la discussion sur la Constitution. Nommé juge au tribunal du district d'Issoire le 8 octobre 1790, il devint, après la session, président du même tribunal, et fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention par le département du Puy-de-Dôme, le 7 sur 12, à la pluralité des voix, sur 620 votants. Il siégea parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 2<sup>e</sup> appel nominal : « Comme je suis convaincu que les lois ne sont jamais mieux établies que lorsque le peuple les a sanctionnées; que le meilleur moyen d'anéantir les rois est celui d'appeler les peuples pour prononcer sur leur sort, je demande le renvoi du décret sur Louis à la sanction du peuple. Je connais l'attachement du peuple à la révolution, je ne crains pas que ses ennemis l'égarent sur ses intérêts. Sa conduite passée me rassure sur les événements sinistres que l'on peut craindre : je dis oui. » Au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Je vote pour la reclusion de Louis jusqu'à la paix et pour le bannissement ensuite à perpétuité de toute la famille. » Peu après, il fut envoyé en mission dans l'Hérault et le Gard et, après la chute de Robespierre, fit un rapport contre plusieurs députés accusés de terrorisme. Le 22 vendémiaire an IV, il fut élu député du Puy-de-Dôme au Conseil des Anciens par 410 voix sur 437 votants, et réélu, le 23 germinal an VI, par le même département, au Conseil des Cinq-Cents, où il proposa de supprimer les fêtes nationales, à l'exception du 14 juillet et du 1<sup>er</sup> vendémiaire. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fit partie, le 19 brumaire an VIII, de la Commission intermédiaire des Cinq-Cents, et, le 4 nivôse suivant, fut choisi par le Sénat conservateur comme député du Puy-de-Dôme au nouveau Corps législatif, dont il devint président quelques mois après (20 février 1800). Le gouvernement consulaire le nomma sous-préfet d'Issoire (8 frimaire an XI). Il sortit à ce moment du Corps législatif et ne reentra plus au parlement.

**GIROT-POUZOL (MAURICE-CAMILLE)**, député de 1831 à 1834, représentant en 1848 et en 1849,

fil du précédent, né au Broc (Puy-de-Dôme) le 2 février 1796, mort à Issoire (Puy-de-Dôme) le 14 janvier 1868, était propriétaire dans cette dernière ville. Il appartient sous la Restauration à l'opposition libérale, applaudit à la révolution de juillet, et fut élu, le 5 juillet 1831, député du 5<sup>e</sup> collège du Puy-de-Dôme (Issoire) par 120 voix (204 votants, 231 inscrits), contre 80 voix à M. Favard de Langlade. M. Girot-Pouzol vota, sans jamais prendre la parole, avec la gauche dynastique, fut un des signataires du « compte rendu » de l'opposition en 1832, et quitta la Chambre en 1834. Il rentra dans la vie parlementaire après la révolution de février. « Il s'est rappelé alors avec effroi, dit une biographie, qu'il avait de par le monde un frère fort compromettant aux yeux de la Montagne, comme ancien sous-préfet de Louis-Philippe, fort habile en élections et fort bien en cour, quand il y avait une cour. Mais il s'est souvenu, en même temps, de feu son père, le conventionnel, et le calme est rentré dans son âme. Je suis, s'est-il dit, un propriétaire très considéré, et ma famille a toujours été très populaire. Six mois auparavant, il se fût offensé d'une imputation de républicanisme; maintenant il se dit républicain modéré, prêt à donner sa sanction à toute mesure d'ordre et de sécurité. » 60,639 suffrages sur 125,432 votants et 173,000 inscrits, l'ayant envoyé, le 7<sup>e</sup> sur 15, représenter le Puy-de-Dôme à l'Assemblée constituante, il prit place dans les rangs du parti qui soutint le général Cavaignac, fut membre du comité de l'agriculture et du Crédit foncier, et vota : *pour* le rétablissement du cautionnement, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* le rétablissement de la contrainte par corps, *contre* l'abolition de la peine de mort, *contre* l'amendement Grévy, *contre* le droit au travail, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac. Après l'élection présidentielle du 10 décembre, il appuya le gouvernement de L.-N. Bonaparte, et se prononça *pour* la proposition Râteau, *pour* les crédits de l'expédition de Rome, *contre* l'amnistie, *pour* l'abolition de l'impôt des boissons, etc. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, représentant à la Législative, le 3<sup>e</sup> sur 13, avec 53,482 voix (168,305 inscrits), M. Girot-Pouzol fit partie de la fraction de la majorité la moins hostile à la République, vota, d'ailleurs, le plus souvent avec les conservateurs, ne se rallia pas au coup d'Etat de décembre 1851, et rentra dans la vie privée.

**GIROT-POUZOL** (FRANÇOIS-JEAN-AMÉDÉE), député de 1865 à 1869, représentant en 1871 et en 1873, député de 1876 à 1885, membre du Sénat, né au Broc (Puy-de-Dôme) le 18 avril 1832, fils du précédent, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Il était membre du conseil général du Puy-de-Dôme pour le canton de Saint-Germain-Laubron, lorsque le décès de M. de Morny ayant déterminé une vacance au Corps législatif dans la 2<sup>e</sup> circonscription du Puy-de-Dôme, il se présenta comme candidat indépendant, et fut élu député, le 25 juin 1865, par 14,159 voix (26,429 votants, 32,461 inscrits), contre 12,251 voix à M. Meinadier. Son élection avait été un échec personnel pour M. Rouher, grand électeur du Puy-de-Dôme, et l'administration impériale avait vivement combattu M. Girot-Pouzol, qui alla grossir à la Chambre le petit groupe de l'opposition démocratique et vota avec la minorité. Aux élections générales du 24 mai 1869, il échoua, dans le même collège, avec 12,721 voix, contre 16,169 à M. Burin-Des-

roziers, candidat officiel, élu. Devenu, après la révolution du 4 septembre, préfet du Puy-de-Dôme, M. Girot-Pouzol fut dans ce département candidat républicain à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871; nommé représentant, le 3<sup>e</sup> sur 11, par 74,934 voix (96,000 votants, 170,401 inscrits), il se rendit à Bordeaux, vota *contre* les préliminaires de paix, et craignant de se trouver en désaccord sur ce point avec plusieurs de ses commettants, donna sa démission de député : « Je ne saurais, dit-il le 4 mars, me résoudre à voter le traité qui a été soumis hier à l'Assemblée; mais comme je sais qu'en agissant ainsi je ne donnerais pas satisfaction aux désirs de la grande majorité de ceux qui m'ont élu, je considère comme un devoir de renoncer au mandat qui m'a été confié. » M. Girot-Pouzol fut remplacé à l'Assemblée par M. Salneuve. Plus tard, cédant aux instances de ses amis politiques, il se décida à accepter un nouveau mandat et rentra à l'Assemblée le 12 novembre 1873, en remplacement de M. Moulin, décédé, avec 78,713 voix (81,384 votants, 168,337 inscrits). Il s'était engagé, dans sa profession de foi, à défendre la République contre les tentatives de restauration monarchique, à réclamer la dissolution de l'Assemblée, et à maintenir l'intégrité du suffrage universel. Il siégea à la gauche républicaine, vota *contre* le septennat, *contre* la loi des maires, *contre* le ministère de Broglie, *pour* la Constitution du 25 février 1875, *contre* la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* le scrutin de liste. Le 20 février 1876, il posa sa candidature dans l'arrondissement d'Issoire, et fut réélu à la Chambre nouvelle par 10,936 voix (21,211 votants, 28,063 inscrits), contre 10,252 à M. Burin-Desroziers, bonapartiste. Il reprit sa place à gauche, opina constamment avec la majorité républicaine, notamment *pour* la réforme de la loi sur l'enseignement supérieur, *pour* l'ordre du jour contre les menées cléricales, s'associa à la protestation des gauches contre le manifeste du maréchal de Mac-Mahon et fut des 363. Après la dissolution, il fut réélu député d'Issoire, le 14 octobre 1877, par 12,885 voix (23,798 votants, 28,437 inscrits), contre 10,890 voix à M. Burin-Desroziers, candidat officiel, et suivit la même ligne de conduite que précédemment. Après avoir voté *pour* l'enquête sur les agissements du cabinet du 16 mai pendant la période électorale, *pour* l'ordre du jour contre le ministère Rochebouët, etc., il appuya le cabinet Dufaure, soutint la politique opportuniste, se prononça *pour* l'article 7, *pour* l'invalidation de l'élection de Blanqui, etc. M. Girot-Pouzol fut encore réélu député le 21 août 1881, avec 16,535 voix (17,684 votants, 28,753 inscrits); il soutint alors de ses votes les ministères Ferry et Gambetta, et se montra partisan des expéditions coloniales. Le 23 août 1885, le siège de M. de Chabaud-Latour, sénateur inamovible, ayant été attribué par le sort au département du Puy-de-Dôme, M. Girot-Pouzol se présenta, et fut élu sénateur, sans concurrent, par 834 voix (961 votants). Il prit place dans la majorité de gauche, à la Chambre haute, et vota : *pour* les ministères opportunistes, *pour* la nouvelle loi militaire, *contre* l'expulsion des princes, et, en dernier lieu : *pour* le scrutin d'arrondissement (13 février 1889), *pour* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, *pour* la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

**GIROU DE BUZAREINGUES** (FRANÇOIS-ADRIEN-LOUIS-ÉDOUARD), député de 1852 à 1870, né à Buzareingues (Aveyron) le 12 février 1805

était fils du célèbre agronome et physiologiste Charles Girou de Buzareingues (1773-1856) et de dame Rose Blanc. Il commença ses études de médecine à Montpellier, les termina à Paris, fut interne des hôpitaux, se fit recevoir docteur en 1832, et professa l'anatomie générale à l'École pratique de Paris (1835-1838). Membre du conseil général de l'Aveyron pour le canton de Requisca, président de ce conseil à partir de 1850, il fut élu, le 29 février 1852, comme candidat officiel, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de l'Aveyron au Corps législatif par 25,083 voix sur 27,403 votants et 42,042 inscrits, contre 1,617 voix à M. Clausel de Coussergues, et 545 à M. Grandet, ancien représentant. M. Girou de Buzareingues, qui siégea dans la majorité dynastique, fut constamment réélu pendant toute la durée de l'empire : le 22 juin 1857, par 23,403 voix sur 23,534 votants et 38,316 inscrits; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 18,260 voix sur 29,144 votants et 38,236 inscrits, contre 10,810 voix à M. de Valady; le 24 mai 1869, par 20,273 voix sur 30,644 votants et 38,381 inscrits, contre 10,294 voix à M. Henri Rodat, candidat de l'opposition. M. Girou de Buzareingues quitta la vie politique à la révolution du 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur (14 août 1866), officier de l'Instruction publique, membre de la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron, M. Girou de Buzareingues, qui possédait une intéressante collection de tableaux, joint à un goût éclairé pour les arts un réel talent de peintre et de sculpteur; il a exposé à plusieurs Salons de sculpture et notamment au Salon de 1890 (il a aujourd'hui 86 ans). On a de lui de nombreux mémoires et études sur des sujets de physiologie et de thérapeutique, parmi lesquels on remarque l'ouvrage fait en collaboration avec son père : *Essai sur le mécanisme des sensations, des idées et des sentiments* (1848).

**GIROUD (CASIMIR)**, député de 1879 à 1885, né à Auch (Gers) le 3 janvier 1811, avait dirigé une raffinerie de sucre et présida la chambre de commerce de Douai lorsqu'il fut élu, pour la première fois, le 6 avril 1879, député de la 1<sup>re</sup> circonscription de Douai, par 6,491 voix (8,310 votants, 16,037 inscrits), en remplacement de M. Merlin, nommé sénateur. Précédemment le 8 février 1871, il avait réuni, sans être nommé, 53,265 suffrages dans le Nord, sur 262,927 votants. Devenu député, M. Giroud siégea à la gauche modérée, vota pour l'article 7, pour les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion, etc. Il obtint sa réélection, le 21 août 1881, par 8,298 voix (10,118 votants, 16,505 inscrits), contre 392 voix à M. Massard, soutint les ministères opportunistes, se prononça contre la séparation de l'Église et de l'État, contre l'élection de la magistrature par le peuple, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, etc., et échoua, au renouvellement du 4 octobre 1885, sur la liste républicaine modérée, avec 116,079 voix sur 292,696 votants. Conseiller général d'un des cantons de Douai, il a été décoré de la Légion d'honneur en qualité de sous-directeur de la section française à l'Exposition universelle de 1878.

**GIROULT (ETIENNE)**, député en 1791, né à Cherencé-le-Héron (Manche) en 1756, mort au Mesnil-Garnier (Manche) le 10 décembre 1793, administrateur du district d'Avranches, fut élu, le 10 septembre 1791, député de la Manche à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> sur 13, par 253 voix (455 votants). Il y vota avec la minorité. Après la session, dénoncé comme contre-révo-

lutionnaire, il dut chercher un asile dans son département; mais il y fut poursuivi. Comme il s'était caché dans le clocher de l'église conventuelle du Mesnil-Garnier, sa retraite fut découverte, des gendarmes la cernèrent, et Giroult, affolé, se précipita du haut de l'église : il expira quelques heures après sa chute.

**GIROUST (JACQUES-CHARLES)**, député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) le 14 mai 1749, mort à Nogent-le-Rotrou le 29 avril 1836, étudia le droit, devint juge au tribunal de district de sa ville natale, et fut, le 28 août 1791, élu, le 5<sup>e</sup> sur 9, par 208 voix (247 votants), député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée législative, où il se fit peu remarquer. Il fut réélu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention nationale, le 4<sup>e</sup> sur 9, avec 212 voix (331 votants), s'attacha au parti des Girondins, et vota en toute occasion avec les modérés. Lors du procès de Louis XVI, il répondit au 1<sup>er</sup> appel nominal : « Je ne crois prononcer comme juré, ni comme juge, je n'en ai pas reçu le pouvoir. Je me réserve de prononcer la sûreté générale. » Au 2<sup>e</sup> appel (question d'appel au peuple), « Malgré les fanfaronades de ces Brutus des tribunes, je vote pour le oui. » Au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Louis était sur le trône, les armées étrangères s'avançaient pour le soutenir, lorsque je ne craignais point de demander sa délivrance; mais alors je votais comme législateur. Je ne puis prononcer aujourd'hui qu'en la même qualité. Je vote pour la réclusion pendant la guerre et le bannissement à la paix. » Giroust ne tarda pas à être compris dans la proscription qui frappa les Girondins. Lors de la déclaration d'âge qu'il dut faire à la fin de la législature, il se déclara en outre « veuf par la révolution du 31 mai ». Au 9 thermidor, il fut rappelé d'exil, mais on le mit en prison à Brest. Rentré à la Convention le 18 frimaire an III, il fut envoyé en mission aux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse et fit part à l'Assemblée de l'adhésion des troupes à la Constitution de l'an III. A son retour, Giroust fut élu (23 vendémiaire an IV) député d'Eure-et-Loir au Conseil des Cinq-Cents par 158 voix sur 226 votants; il y siégea sans éclat jusqu'au 1<sup>er</sup> prairial an VI. Après le 18 brumaire, il fut appelé à la présidence du tribunal civil de Nogent-le-Rotrou. Confirmé dans ces fonctions par le gouvernement de la Restauration le 1<sup>er</sup> juin 1816, Giroust les exerça pendant plus de trente ans. On a de lui de nombreux écrits politiques, dont : *De l'ordre judiciaire; De la procédure simplifiée* (1806); *Une erreur ou mille et mille erreurs évitables, ou inévitables de mille et mille historiens, écrivains, discoureurs sur des chilades de notes éparées ou entassées au travers de millions de févreaux révolutionnaires ou de politiques en convalescence* (1816), etc.

**GISCLARD (JEAN-JACQUES)**, représentant en 1848, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Saint-Juéry (Tarn) le 4 octobre 1795, mort à Albi (Tarn) le 15 janvier 1871, était fils d'un distillateur. Il entra à l'École polytechnique, puis suivit lui-même le métier de son père, devint président du tribunal de commerce d'Albi, et appartint, sous Louis-Philippe, à l'opinion libérale. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Tarn à l'Assemblée constituante, le 2<sup>e</sup> sur 9, par 56,124 voix (90,456 votants). M. Gisclard siégea à droite, vota avec les conservateurs, pour le rétablissement du